

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean ALBISETTI, Maire.
Mme Annette ALBANEL est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.
Après approbation, à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 22 Mai 2018, l'ordre du jour est examiné.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 : après avoir élu Pierre MONTAGNON, président de séance pour le vote du compte administratif et du compte de gestion 2017, le conseil municipal a adopté par 31 voix pour et 1 abstention les documents qui présentent les résultats suivants :

a) Présentation des résultats

<u>Exercice 2017 seul</u>	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	3 187 323,40	9 333 558,01	12 520 881,41
Dépenses	3 286 438,40	8 520 900,37	11 807 338,50
Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire		- 2 451,86	
Résultat	- 99 114,73	810 205,78	711 091,05

<u>Résultat de clôture</u>	Investissement	Fonctionnement	Total
Situation fin 2016	251 120,16	1 376 373,06	1 627 493,22
Résultat exercice 2017	- 99 114,73	810 205,78	711 091,05
Résultat de clôture	152 005,43	2 186 578,84	2 338 584,27

b) Utilisation du résultat cumulé de fonctionnement : 2 186 578,84 €

<u>Affectation au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté"</u>	1 986 571,84
<u>Affectation en réserve au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"</u>	200 007
Total	2 186 578,84

Tarifs saison culturelle 2018 – 2019 : le conseil municipal, **à l'unanimité**, a actualisé les tarifs de location des studios pour les porter à 16 €/répétition et a décidé d'adopter les tarifs suivants :

Spectacles avec abonnement	Tarifs plein	Gratuité
Spectacle tout public « j'ose »	De 10 à 17 €	(- 12 ans)
Spectacle tout public « j'adore »	De 18 à 35 €	(- 12 ans)

Spectacles hors abonnement	Tarifs plein	Gratuité
Scolaires	3 €	
Spectacles famille « j'aime »	De 5 à 12 €	En dessous de l'âge recommandé pour le spectacle
Sorties de résidence, Côtés Vague, A Tue Texte	gratuit	
Actions culturelles / Scolaires	3 €	

Demande de subvention au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : dans le cadre de la programmation culturelle, le conseil municipal, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour une participation attendue de 8 000 €.

Actualisation des tarifs de l'école de musique : le conseil municipal, **à l'unanimité**, a validé les tarifs suivants :

Enseignement musical pour les Gerzatois

Quotient familial CAF (*)	Tarifs appliqués depuis 2016/2017	Proposition à partir de 2018/2019	2e inscrit dans la même famille -20 %	3e inscrit dans la même famille -30%	Musicien participant à l'harmonie ½ tarif	Pratique d'un 2 ^e instrument ½ tarif
de 0 € à 350 €	47.50 € / trimestre ou 142.50 €/an	42 € / trimestre Ou 126 € / an	100.80 € / an	88.20 € / an	63 € / an	63 € / an
de 351 € à 500 €		48 € / trimestre Ou 135 €/an	108 € / an	94.5 € / an	67.50 € / an	67.50 € / an
de 501 € à 600 €	62 € / trimestre ou 186 €/an	62 € / trimestre Ou 186 €	148.80 € / an	130.20 € / an	93 € / an	93 € / an
de 601 € à 700 €	78.50 € / trimestre ou 235.50 €/an	75 € / trimestre Ou 225 € / an	180 € / an	157.50 € / an	112.50 € / an	112.50 € / an
de 701 € à 850 €	95 €/ trimestre ou 285 €/an	82 € / trimestre Ou 246 € / an	196.80 € / an	172.20 € / an	123 € / an	123 € / an
de 851 € à 1 000 €		90 € / trimestre Ou 270 €/ an	216 € / an	189 € / an	135 € / an	135 € / an
de 1 001 € à 1 250 €		95 € / trimestre Ou 285 €/an	228 €	199.50 € / an	142.50 € / an	142.50 € / an
de 1 251 € à 1 500 €		100 €/ trimestre ou Ou 300 € / an	240 € / an	210 € / an	150 € / an	150 € / an
> à 1 501 €		105 € / trimestre Ou 315 € / an	252 € / an	220.50 € / an	157.50 € / an	157.50 € / an

Enseignement musical pour les Non Gerzatois

	Tarifs appliqués depuis 2016-2017	Proposition 2018/2019
Tarif normal	116,50€ / Trimestre ou 349,50€ / An	120 € / trimestre Ou 360 € / an

Autres tarifs

	Tarifs depuis 2016-2017	Proposition 2018/2019
Chorale	48.50€ / An	50 €
Eveil musical	48.50 € / an	50 €
Atelier musiques actuelles (gratuit pour les élèves)	Nouvelle activité	50 €
Elèves ayant participé à l'éveil musical	réduction de 20% sur inscription à l'enseignement musical l'année suivante	

Décision modificative n° 1 : le conseil municipal, **à l'unanimité**, a validé les modifications de crédits proposées qui s'équilibrent à 75 349 € en fonctionnement, il s'agit essentiellement de régularisation qui concerne les transferts de compétences.

Convention d'occupation des gymnases communaux : le conseil municipal **à l'unanimité** a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des gymnases avec le collège Anatole France. Le coût horaire est maintenu à 12 €/heure.

Elections professionnelles : au vu des prochaines élections professionnelles, le conseil municipal **à l'unanimité**, a décidé de maintenir le paritarisme entre les collèges des représentants de la collectivité et le collège des représentants du personnel. Chaque collège restant à quatre membres.

Recrutement d'animateurs occasionnels : dans le cadre des accueils de loisirs, le conseil municipal **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire à recruter cinq animateurs en contrat d'engagement éducatif.

Diminution du temps de travail : suite à la demande de trois agents, le conseil municipal, a accepté, **à l'unanimité**, de réduire le temps de travail et de modifier les postes en conséquence. Les réductions permettent l'embauche d'un agent et entraîne la création d'un poste d'adjoint technique à 28 h/hebdomadaire.

Etudes surveillées – créations de poste : afin d'organiser les études surveillées pour la prochaines rentrée scolaire, le conseil municipal a décidé **à l'unanimité** de créer dix postes d'enseignants dans les trois écoles élémentaires de la commune.

Acquisition d'un bien : le conseil municipal, **à l'unanimité**, a décidé de faire l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle BL 367 d'une superficie de 31 m².

Désaffectation d'une partie du domaine public : afin de permettre la réalisation de logements, le conseil municipal **à l'unanimité**, a décidé un avis favorable à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole d'une emprise du domaine public situé entre la rue de l'Aiguille et la rue Jules Ferry.

Convention de soutien à la politique de réserve militaire : le conseil municipal, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le ministère des armées pour le soutien à la réserve militaire opérationnelle. Celle-ci permet aux agents qui rentrent dans ce dispositif de pouvoir bénéficier d'autorisations d'absence.